

LE RENDEZ-VOUS DES ACHATS

Le Cèdre : un groupement d'achat au service de l'Enseignement catholique

Au travers de l'interview de son directeur général Pierre-Antoine Colas, nous vous présentons ce mois-ci Le Cèdre, un groupement d'achat au service de l'Enseignement catholique.

Aurélia de Saint-Exupéry : Quels services Le Cèdre propose-t-il aux Ogec ?



Pierre-Antoine Colas : Au-delà du groupement des achats, Le Cèdre accompagne chaque adhérent au quotidien dans un esprit de service : vérification de devis, résolution de litiges, organisation de consultations sur mesure, négociation (et suivi) de contrats avec des sociétés de restauration ou de nettoyage (prestation appréciée par de nombreux Ogec)...

Tous les Ogec sont-ils potentiellement des adhérents « intéressants » pour vous ? Petites et grosses structures bénéficient-elles des mêmes conditions ?

P.-A. C. : Petits et gros bénéficient des mêmes conditions d'achat, c'est fondamental au Cèdre. Notre moteur est le service apporté et non la « rentabilité » d'un adhérent. Par exemple, la cotisation est adaptée à la taille de l'établissement. Pour soutenir les plus petits, nous sommes aussi partenaires de certaines Udocec.

Quelles sont les familles d'achats les plus intéressantes pour un Ogec ?

P.-A. C. : Restauration, énergie, administration, scolaire ou bâtiment, les référencements Cèdre sont adaptés aux besoins des Ogec. En mutualisant, on peut obtenir jusqu'à 50 % d'économies (selon la famille d'achat).

Qu'est-ce qui différencie Le Cèdre de ses concurrents ? Si un Ogec hésite entre plusieurs centrales de référencement, pour quelles raisons ferait-il appel à vous ?

P.-A. C. : La concurrence accrue est une bonne nouvelle : elle est la garantie pour les adhérents du meilleur service au meilleur prix. Depuis 20 ans, Ogec et structures d'inspiration chrétienne mutualisent leurs achats via Le Cèdre. Leur puissance d'achat (400 millions d'euro par an) et leur engagement fidèle dans le groupement motivent les fournisseurs à leur concéder les meilleures conditions.



CCO Phil Reeder/Flickr

Sens du service et sincérité : l'intérêt de l'adhérent passe toujours en premier. Le Cèdre n'est pas là pour vendre, mais pour aider à acheter. En plus des équipes de Paray-le-Monial (service adhérent, équipes marchés) et de l'extranet, 50 collaborateurs sont sur le terrain pour une relation de proximité.

Au Cèdre, l'adhérent est vraiment libre. Il ne choisit que les marchés qui l'intéressent. Il peut garder son fournisseur local ou historique. Il a le choix des fournisseurs et des produits, sans engagement de volume. Il peut nous quitter à tout moment.

Le fonctionnement est participatif. Chaque adhérent peut contribuer aux appels d'offre : cahier des charges, négociation et référencement. Des adhérents siègent à notre conseil d'administration. Adhérer au Cèdre, c'est être solidaire de 4 000 établissements scolaires, de diocèses, de paroisses, de congrégations, de structures médico-sociales d'inspiration chrétienne... Symbole de cet effet de groupement, les adhérents bénéficient d'une remise de fin d'année basée sur le volume d'achat réalisé tous ensemble. En décembre 2018, 9 millions d'euros seront ainsi reversés (au centime près), c'est trois fois plus que les cotisations.

À travers votre activité de centrale de référencement, vous affirmez vouloir contribuer à l'avènement d'un monde fondé sur l'Amour. Comment ?

P.-A. C. : L'Enseignement catholique et Le Cèdre partagent les mêmes valeurs : la foi en un monde fondé sur l'amour. La qualité des relations, le sens du service, la place de la gratuité et la recherche

du bien commun donnent du sens à notre travail. Nous souhaitons relever les défis lancés par le pape François aux entrepreneurs : bon usage de l'argent, honnêteté et fraternité. À sa suite, nous croyons que les entreprises existent pour servir.

Vous dites que votre entreprise est inspirée par la doctrine sociale de l'Église et Laudato si'. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

P.-A. C. : La DSE est un trésor pour le management et la gestion ! Elle offre des principes solides pour

ordonner une activité économique à une fin bonne. Cela nous motive à répondre à l'appel de *Laudato si'*. Nous souhaitons contribuer au changement de paradigme en éclairant les choix de nos adhérents (achats responsables), en étant la plateforme de partage des expériences "écologie intégrale" des adhérents, grâce à des référencements régionaux ou en soutenant le label Église verte.

Pour en savoir + : www.lecedre.fr

Propos recueillis par Aurélia de Saint Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec

FORMATION PROFESSIONNELLE

Réforme de la formation professionnelle : les points clés

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 est la deuxième loi essentielle sur le sujet en quatre ans. Elle promettait un véritable « big bang » pour les acteurs de la formation professionnelle. Dans l'attente de cette nouvelle donne, elle suscite de nombreuses questions, interrogations et craintes. Nous vous proposons un décryptage de la réforme pour lever quelques idées reçues.

De nombreuses questions et thématiques devront être abordées tout au long de ces rendez-vous de la formation : les cotisations, l'OPCO¹, l'entretien professionnel, les certifications, la définition des actions de formation, le plan de développement de compétences, etc. Ces thématiques seront traitées au regard du calendrier de publication des décrets d'application de la loi mais aussi des choix et des négociations paritaires. Nous inaugurons une série d'articles avec un retour sur les bases : pourquoi parle-t-on de la formation professionnelle et de compétences ? Pourquoi se former ou pourquoi former son personnel ?

Nous aborderons l'entretien professionnel qui symbolise à lui seul la philosophie de la nouvelle loi qui a pour but de développer la co-construction des parcours et l'échange entre salarié et employeur.

À l'exception de ce premier article qui reprend des éléments généraux, chaque thématique partira du texte, des questions à se poser et proposera une solution opérationnelle. Cette solution opérationnelle se fondera en règle générale sur les solutions offertes par la plateforme **Isidoor**² et par un espace salarié dans lequel des solutions paritaires (EEP Formation) sont en cours de développement.

La mission de cette plateforme est d'alléger les contraintes pour se concentrer sur la relation et le projet. Ouvrir les portes d'un monde complexe.

*Article co-rédigé par le pôle Social de la Fnogec :
Aurélie Delgove, coordinatrice formation et compétences pour le Collège employeur
Alexandre Chrétien, juriste et en charge des outils RH
Jean-René Le Meur, responsable du pôle*

FICHE N° 1 : Pourquoi la formation professionnelle ?

Quand on parle de formation professionnelle, on pense souvent au cursus scolaire ou à l'apprentissage, soit à la formation initiale. Quand il s'agit de formation professionnelle continue, on pense surtout :

- à une obligation légale, à une contrainte ;
- à des fonds insuffisants, à une dépense ;
- aux OPCA, période de professionnalisation, CPF, DIF, OF³, plan de formation, gestion des compétences, entretiens professionnels, valorisation... Mais ce n'est pas que ça. Chaque réforme permet de revenir sur les bases. Reprenons donc

les fondamentaux. La formation professionnelle est au cœur des défis et des évolutions socio-économiques. Et au final, la formation professionnelle apparaît comme un moyen et non un but en soi.

- **Pourquoi se forme-t-on ?**
- **Pourquoi doit-on se former ?**

Politiquement, la formation professionnelle donne l'opportunité de développer et d'adapter ses compétences pour garantir son employabilité et faciliter sa mobilité. C'est un gage d'adaptation, de capacité, de sécurité et de liberté.

1. OPCO : l'opérateur de compétence.
2. www.isidoor.org
3. OPCA : organisme paritaire collecteur agréé.
CPF : compte personnel de formation.
DIF : droit individuel à la formation.
OF : organisme de formation.